

# Le Compteur d'Énergie Thermique ista

*«Ne payez que ce que vous consommez»*



## La répartition des frais de chauffage

Votre logement vient d'être équipé d'un compteur d'énergie thermique (CET). Vos charges de chauffage seront désormais calculées en fonction de votre consommation réelle.

### Pourquoi répartir les charges de chauffage à l'aide de cet appareil ?

- Pour payer uniquement selon l'usage que vous faites de vos radiateurs.
- Pour réduire vos frais de chauffage qui représentent souvent plus de 30% des charges de la résidence.
- Pour surveiller et maîtriser votre consommation.
- Pour éviter tout gaspillage.

## La loi au service des économies d'énergie



En 2015, la loi sur la transition énergétique, renforcée par la loi Elan (novembre 2018), a étendu à l'ensemble des immeubles\* avec chauffage collectif l'obligation de répartir les frais de chauffage en fonction de la consommation individuelle de chacun.

Cette mesure devrait permettre à la France de contribuer activement à la limitation des émissions de gaz à effet de serre comme elle s'y est engagée lors de la COP 21.

Par ailleurs, elle permet aux résidents des logements concernés de réduire de 15%\*\* en moyenne leur consommation de chauffage (économies pouvant aller jusqu'à 25%\*\*), de gagner en pouvoir d'achat et de voir encouragés leurs efforts consentis pour la rénovation énergétique de leur immeuble.

\*Les immeubles en impossibilité technique ou consommant moins de 80 kWh/M<sup>2</sup> SHAB/an sont exemptés de cette obligation.

\*\*Source ADEME.



# Le Compteur d'Énergie Thermique (CET)

## Fonctionnement

Le compteur d'énergie thermique mesure la consommation de chaleur par logement.

La consommation est calculée en kWh à partir :

- du volume d'eau qui circule dans le circuit de chauffage du logement,
- de la différence de température de l'eau de chauffage entre l'entrée et la sortie du logement.

Grâce à sa technologie à ultrason, il mesure très précisément les volumes d'eau, même les plus petits.

Le compteur d'énergie thermique (CET) est installé, dans la majorité des cas, en gaine palière à l'extérieur de votre logement.



CET ultego® III smart



CET UltraMax®



Le + ista

La relève de votre consommation peut être effectuée directement sur l'appareil, dans l'immeuble ou à distance par ista sans vous déranger.

Vous n'avez pas besoin de manipuler l'appareil.

# Quels sont les avantages du compteur d'énergie thermique ?

- ▶ Conforme à la Directive Européenne des instruments de mesure, sa précision de comptage est conservée durablement dans le temps.
- ▶ Son installation est possible dans toutes les positions et dans les endroits exigus.
- ▶ Grâce à sa technologie, il est silencieux et insensible à la qualité de l'eau de chauffage (tartre, particules...).
- ▶ Les index sont mémorisés par l'appareil durant plus d'un an.
- ▶ Dans les cas de relève à distance, les ondes émises sont 200 fois inférieures à celles d'un téléphone portable (puissance d'émission).
- ▶ ista vous garantit la qualité et le bon fonctionnement de l'appareil :

Une Vérification de Conformité d'Installation (VCI) est obligatoire après la pose d'un CET. ista est « certifié VCI » par le LNE (Laboratoire national de métrologie et d'essais) pour effectuer ces vérifications. Cette conformité est matérialisée par le plombage du CET.

*« Le compteur d'énergie thermique ista est compatible avec tous les autres produits de la gamme ista Smart Services. »*

- La facture de chauffage de votre immeuble est répartie par votre gestionnaire pour 30% en **frais communs** (ce sont les charges de chauffage des parties communes) et pour 70% en **frais individuels** (votre consommation réelle).



# Le décompte individuel, une vision complète de vos consommations

ista édite un décompte individuel qui détaille les calculs de votre facture de chauffage.

Ce document vous informe de l'évolution de vos consommations réelles et vous permet de mieux gérer vos dépenses.



## Le saviez vous ?

Ce sont les radiateurs en fonte qui présentent la meilleure performance énergétique.

## Votre compteur d'énergie thermique est relevé à distance. Qu'en est-il de l'émission des ondes radiofréquences ?

Les modules radio des compteurs d'énergie thermique ista respectent non seulement les normes en vigueur mais en plus, les ondes radiofréquences émises sont très en deçà des normes légales françaises et européennes (émissions comparables à celles d'un bip de garage).



## Découvrez notre solution ista Smart Services

Avec un ensemble de services, dont l'individualisation des consommations d'eau et de chauffage comme 1<sup>er</sup> levier d'économie, ista Smart Services vous accompagne jusqu' à la maîtrise complète des charges de votre logement.

- ▶ **Payez uniquement ce que vous consommez :**  
Facturation selon les consommations réelles, plus de forfait, 100% de taux de relèvement.
- ▶ **Faites en moyenne 15% d'économie :**  
Pilotage de vos consommations avec le portail web, accompagnement aux économies d'énergie, alertes en cas de fuites et de surconsommation.
- ▶ **Gagnez en confort :**  
Relevé des appareils à distance, alerte en cas d'anomalie et intervention systématique de nos techniciens.
- ▶ **Gérez facilement vos biens en location :**  
Index à la demande en cas de changement de résident, alerte en cas de démontage d'appareil.

### Notre prestation :

- ▶ Compteur d'eau
  - ▶ Répartiteur de frais de chauffage
  - ▶ Compteur d'énergie thermique
  - ▶ Détecteur de fumée
  - ▶ Sonde de température
- } Location, entretien, relève  
Répartition des frais  
Analyse des données et alertes  
Accompagnement et conseils

# Comment réaliser des économies sur vos frais de chauffage ?

L'énergie coûte cher. Une gestion cohérente de la chaleur permet d'économiser de l'énergie et de l'argent.

Voici quelques conseils :

- 1 Aérez votre logement chaque jour en ouvrant en grand les fenêtres 5 minutes maximum pour ne pas refroidir les murs (chauffage éteint).
- 2 Le soir, fermez les volets et tirez les rideaux pour conserver la chaleur.
- 3 Quand vous quittez le logement, pensez à réduire la température du radiateur de la pièce principale.
- 4 Modulez la température en fonction de chaque pièce.

Chambres :	adulte* 17°C / enfant 19°C
Séjour* :	19°C
Cuisine :	18°C
Salle de bain :	21°C
Pièce inoccupée plus de 24h :	16°C minimum
Pièce inoccupée au delà de 48h :	8°C minimum

*\*Températures recommandées par l'ADEME*

**Afin de garantir un parfait fonctionnement de vos radiateurs, évitez :**

- de placer un meuble devant
- d'installer un cache

**À savoir : 1°C de moins, c'est 7 % d'économie sur votre facture**

Pour en savoir plus sur l'actualité des économies d'énergie, consultez [www.istablog.fr](http://www.istablog.fr).

Bien qu'ista s'efforce de publier des informations les plus à jour et les plus exactes possibles, ista ne revendique pas, ni ne s'engage, ni ne garantit l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ce support.

**cis ista S.N.C au capital de 3.100.000 Euros**  
30 avenue Carnot ■ 91300 Massy  
[www.ista.fr](http://www.ista.fr) ■ [www.istablog.fr](http://www.istablog.fr)